
M.E.S., Numéro 144, Novembre – Décembre 2025

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, novembre - décembre 2025

**CONFLIT DE GOUVERNANCE ENTRE L'ASSEMBLEE PROVINCIALE
ET L'EXECUTIF : CAUSES, ACTEURS ET CONSEQUENCES.
Cas de la Province de l'Equateur de 2018 à 2023.**

par

Papy MOLA IYELILIKO
*Apprenant, Faculté des Sciences Sociales,
Université de Kinshasa*

Résumé

La province de l'Equateur constitue à ce jour un lieu ou un champ d'action qui favorise les conflits entre les deux institutions locales, son développement est mis à l'épreuve par les conflits qui entrant une crise politique. Cette situation a constitué un obstacle majeur pour le développement de cette province, longtemps en situation de sous-développement qui espérait sortir du gouffre par la bonne gouvernance et les différents avantages qui procurent la politique de la décentralisation.

Mots - clés : *conflit, gouvernance, développement et décentralisation*

Abstract

The Equateur province remains to this day a place or field of action that fosters conflicts between the two local institutions, its development is challenged by conflicts that lead to a political crisis. This situation has been a major obstacle to the development of this province, which has long been in a state of underdevelopment and hoped to emerge from the abyss thru good governance and the various advantages provided by the decentralization policy.

Keywords : *conflict, governance, development, and decentralization.*

INTRODUCTION

Depuis l'entrée en vigueur de la Constitution du 18 février 2006, la République Démocratique du Congo s'est engagée dans un processus de décentralisation politique et administrative destiné à rapprocher le pouvoir des citoyens, à renforcer la participation locale et à améliorer la qualité de la gouvernance provinciale. Dans ce nouveau cadre, les provinces sont dotées d'institutions propres – Assemblée provinciale et exécutif provincial – censées collaborer dans un esprit de complémentarité et de reddition des comptes en vue de promouvoir un développement local durable et participatif.

Pendant, l'expérience de la décentralisation a révélé, dans plusieurs entités territoriales décentralisées, des tensions récurrentes entre les organes provinciaux. La Province de l'Équateur constitue, à cet égard, un champ d'observation privilégié des conflits de gouvernance entre l'Assemblée provinciale et l'exécutif. Loin de se réduire à des désaccords ponctuels, ces conflits prennent la forme de motions de censure ou de déchéance, de blocages institutionnels, de crises de légitimité et de ruptures répétées de la collaboration interinstitutionnelle.

Entre 2018 et 2023, ces tensions ont été particulièrement visibles dans la Province de l'Équateur, où se sont succédé des épisodes de conflits ouverts entre députés provinciaux et gouverneur, marqués par la présentation de motions, des recompositions de majorités, l'invalidation de certains élus et la remise en cause des programmes gouvernementaux. Ces crises, au-delà de leur dimension strictement politique, ont eu des conséquences notables sur la mise en œuvre des politiques publiques, la gestion des ressources et la trajectoire de développement de la province.

Si la littérature sur les conflits politiques en RDC met en lumière les enjeux de la décentralisation, la compétition entre élites et la faiblesse des institutions, peu de travaux se sont penchés de manière spécifique sur les mécanismes concrets par lesquels les conflits entre Assemblée provinciale et exécutif se construisent, se manifestent et produisent leurs effets au niveau provincial. Le cas de l'Équateur, de 2018 à 2023, offre ainsi une opportunité d'analyse empirique d'un conflit de gouvernance au cœur du dispositif décentralisé.

C'est dans cette optique que la présente étude se propose d'analyser le conflit de gouvernance entre l'Assemblée provinciale et l'exécutif de la Province de l'Équateur, en mettant l'accent sur ses causes, ses acteurs et ses principales conséquences sur le fonctionnement des institutions et le développement provincial.

Formellement, la Constitution et les lois organiques définissant les compétences des provinces encadrent les rapports entre Assemblée provinciale et exécutif. L'Assemblée exerce un pouvoir de contrôle sur le gouvernement provincial par le biais de questions orales, de commissions d'enquête, de motions de censure ou de défiance ; l'exécutif, pour sa part, est chargé d'exécuter les édits, de mettre en

œuvre le programme gouvernemental et d'assurer la gestion quotidienne de la province. En principe, cette architecture institutionnelle devrait favoriser un équilibre des pouvoirs et une gouvernance responsable au service de la population.

Or, dans la Province de l'Équateur, la pratique révèle une tension quasi permanente entre ces deux institutions. Les crises répétées autour des motions de déchéance ou de censure, les divisions internes au sein de l'Assemblée, les accusations de mauvaise gestion et de non-respect des textes, ainsi que l'enjeu du contrôle des ressources provinciales, semblent transformer l'espace de la décentralisation en un terrain de conflits où prévalent des intérêts partisans, ethniques ou clientélistes au détriment de l'intérêt général.

Dès lors, une question centrale guide cette recherche : *Comment les conflits de gouvernance entre l'Assemblée provinciale et l'exécutif de la Province de l'Équateur, entre 2018 et 2023, se construisent-ils, quels acteurs les portent et quelles en sont les principales conséquences sur le fonctionnement des institutions et le développement provincial ?*

À cette question générale se rattachent les interrogations spécifiques suivantes : quelles sont les principales causes politiques, socio-économiques et financières des conflits entre l'Assemblée provinciale et l'exécutif dans la Province de l'Équateur ? Quels sont les acteurs impliqués dans ces conflits (institutions, partis politiques, élites locales, population) et quels rôles jouent-ils dans l'escalade ou la régulation des tensions ? Quelles conséquences ces conflits produisent-ils sur la gouvernance provinciale, notamment en termes de stabilité institutionnelle, de gestion des ressources publiques et de mise en œuvre des politiques de développement ?

L'hypothèse générale qui sous-tend cette étude est que ces conflits trouvent leur origine dans un mélange de facteurs structurels et conjoncturels – faiblesse de la culture démocratique, personnalisation du pouvoir, mauvaise compréhension de l'autonomie financière provinciale, enjeux de contrôle des ressources – et qu'ils ont pour effet de fragiliser la gouvernance locale, de retarder la réalisation des programmes publics et d'entretenir la pauvreté de la population.

Cette recherche adopte une démarche qualitative de type étude de cas, centrée sur la Province de l'Équateur sur la période 2018–2023. Ce choix se justifie par la volonté de comprendre finement les dynamiques de conflit de gouvernance à partir d'un terrain précis, en reconstituant les interactions entre institutions, acteurs et contextes locaux.

L'analyse s'appuie principalement sur une approche documentaire. Ont été mobilisés, en premier lieu, les textes juridiques encadrant la décentralisation et le fonctionnement des institutions provinciales (Constitution de 2006, lois organiques relatives aux provinces et aux finances publiques, règlements intérieurs de l'Assemblée provinciale). En second lieu, des documents institutionnels (procès-verbaux de séances, motions de censure ou de déchéance, correspondances officielles, communiqués, rapports administratifs) ainsi que des articles de presse et des sources médiatiques locales ont été exploités pour reconstituer les épisodes de crise et les prises de position des différents acteurs.

Cette base documentaire a été complétée par une revue de la littérature scientifique consacrée à la décentralisation en RDC, aux conflits politiques provinciaux et aux notions de gouvernance et de conflit de gouvernance. Ces apports théoriques permettent de situer le cas de l'Équateur dans un cadre plus large d'analyse des relations entre institutions décentralisées, élites politiques et populations locales.

Les données ont fait l'objet d'une analyse thématique. Les informations recueillies ont été regroupées autour de trois axes principaux : (1) les causes des conflits (politiques, socio-économiques, financières, institutionnelles) ; (2) les acteurs impliqués et leurs logiques d'action (Assemblée provinciale, exécutif, partis politiques, population) ; (3) les conséquences sur la gouvernance et le développement de la province (stabilité institutionnelle, gestion des ressources, réalisation des programmes publics). Cette grille de lecture permet de dégager des régularités et des mécanismes explicatifs au-delà de la description factuelle des crises successives.

I. CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

1.1. Conflit et conflit de gouvernance

Dans la littérature en sciences sociales, le conflit est généralement considéré comme une composante inhérente à la vie sociale. Il naît de la coexistence, au sein d'un même espace, d'intérêts divergents, de valeurs opposées ou de projets incompatibles portés par des acteurs individuels ou collectifs. Selon Mbela Hiza, le conflit, quelle qu'en soit la forme, met en présence des acteurs sociaux dont les positions, les attentes et les ressources entrent en collision dans un cadre normatif donné. Il ne renvoie pas seulement à la violence ouverte, mais englobe également les tensions latentes, les rivalités, les oppositions symboliques et les luttes pour le pouvoir.

Jean B. Labana Lasay'abar souligne, dans la même perspective, que le conflit exprime une limitation mutuelle : l'affirmation d'un acteur se heurte aux intérêts, aux identités ou aux droits de l'autre. Dans ses formes les plus extrêmes, cette confrontation peut déboucher sur la violence politique ou la guerre, mais elle peut aussi prendre des formes institutionnalisées (joutes parlementaires, grèves, contestations juridiques) qui participent, paradoxalement, au fonctionnement normal de la vie démocratique, dès lors qu'elles restent encadrées par des règles reconnues.

Dans le contexte qui nous occupe, le conflit ne se réduit donc pas à une « anomalie » à éradiquer, mais constitue un mode d'expression des rapports de force entre institutions et acteurs politiques au sein de la province. Ce qui pose problème, ce n'est pas tant l'existence de désaccords que leur incapacité à être traités par des mécanismes pacifiés de régulation, et leur tendance à se transformer en blocages institutionnels récurrents.

Le conflit de gouvernance désigne, plus spécifiquement, les situations où les tensions concernent le mode d'exercice du pouvoir, la définition des priorités publiques et la gestion des ressources, au sein ou entre les institutions chargées de conduire l'action publique. Il se manifeste lorsque les organes censés coopérer dans un cadre de séparation et d'équilibre des pouvoirs – en l'espèce, l'Assemblée provinciale et l'exécutif provincial – entrent dans une confrontation durable autour de la légitimité, des compétences et du contrôle des ressources.

1.2. Gouvernance provinciale et décentralisation en RDC

La notion de gouvernance renvoie à l'ensemble des mécanismes, des institutions et des pratiques par lesquels une société se gouverne : processus de décision, instruments de régulation, dispositifs de participation et de reddition des comptes. Dans les États en transition démocratique, elle renvoie également à la capacité des institutions à produire des politiques publiques efficaces, légitimes et acceptées par la population.

En RDC, la Constitution du 18 février 2006 a consacré un modèle de décentralisation politique et administrative attribuant aux provinces une autonomie organique, financière et administrative. L'Assemblée provinciale est investie d'un pouvoir de législation (édits) et de contrôle politique sur le gouvernement provincial ; ce dernier est chargé d'exécuter les décisions, de gérer les ressources et de mettre en œuvre le programme adopté. La bonne gouvernance provinciale suppose ainsi une articulation fonctionnelle entre ces deux pôles :

- un contrôle efficace mais non paralysant de l'Assemblée,
- un exécutif responsable, respectueux des textes et orienté vers l'intérêt général.

Dans la pratique, cependant, la décentralisation se déploie dans un contexte marqué par la faiblesse des capacités administratives, la personnalisation du pouvoir, la persistance de logiques clientélistes et la compétition entre élites locales. Les institutions provinciales deviennent alors le lieu d'un double enjeu : enjeu de gouvernance (prestations de services, développement local) et enjeu de captation des ressources (budgets, taxes, marchés publics). Les conflits de gouvernance émergent à l'intersection de ces deux dimensions.

1.3. Conflits entre institutions décentralisées : le cas Assemblée-exécutif

Les travaux en sociologie politique et en science administrative montrent que, dans les systèmes décentralisés, les conflits entre organes délibérants et exécutifs (parlements/gouvernements) sont fréquents, mais peuvent être régulés par des procédures codifiées (motions, arbitrage juridictionnel, médiation, renouvellement électoral). En RDC, la Constitution et les lois organiques prévoient des instruments de contrôle parlementaire (questions orales et écrites, commissions d'enquête, motions de censure ou de défiance) qui, utilisés dans un esprit de responsabilité, doivent permettre de corriger les dérives de l'exécutif sans compromettre la stabilité institutionnelle.

Toutefois, lorsque ces mécanismes sont instrumentalisés par des logiques partisans, ethniques ou clientélistes, ils peuvent se transformer en instruments de déstabilisation mutuelle plutôt qu'en leviers de bonne gouvernance. Les motions de déchéance successives, les recompositions de majorités autour d'intérêts de court terme, les marchandages politiques autour des postes et des ressources traduisent alors des conflits de gouvernance où l'objectif n'est plus le contrôle démocratique, mais l'accès préférentiel aux rentes et aux positions de pouvoir.

Dans ce cadre, la Province de l'Équateur offre un exemple éclairant : les tensions entre Assemblée provinciale et exécutif, entre 2018 et 2023, ne peuvent être comprises qu'en les replaçant dans ce double horizon :

- celui des exigences formelles de la décentralisation et de la gouvernance provinciale,

- et celui des pratiques réelles marquées par la politisation des institutions, la compétition pour les ressources et la faiblesse des mécanismes de médiation.

C'est à partir de ce cadre théorique et conceptuel – articulant conflit, gouvernance et décentralisation – que seront analysées, dans les sections qui suivent, les causes, les acteurs et les conséquences des conflits de gouvernance entre l'Assemblée provinciale et l'exécutif de la Province de l'Équateur sur la période 2018-2023.

II. CAUSES DES CONFLITS DE GOUVERNANCE DANS LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR (2018-2023)

L'analyse des données documentaires et des épisodes de crise survenus entre 2018 et 2023 dans la Province de l'Équateur met en évidence un ensemble de causes imbriquées expliquant la récurrence des conflits de gouvernance entre l'Assemblée provinciale et l'exécutif. Ces causes peuvent être regroupées en trois grandes catégories : politiques, socio-économiques et financières.

2.1. Causes politiques

Sur le plan politique, les conflits observés relèvent d'abord d'une mauvaise appropriation des principes de la décentralisation et de la séparation des pouvoirs au niveau provincial. Si les textes définissent clairement les rôles – l'Assemblée comme organe délibérant et de contrôle, le gouvernement provincial comme organe d'exécution – la pratique laisse apparaître une confusion persistante entre contrôle démocratique, compétition pour le pouvoir et règlement de comptes partisans.

Les crises successives autour des motions de déchéance ou de censure traduisent une instrumentalisation des mécanismes de contrôle à des fins de recomposition politique interne. Au lieu d'être utilisés comme outils de reddition des comptes, les instruments parlementaires deviennent des leviers de pression pour imposer ou préserver des alliances, négocier des postes ou protéger des intérêts particuliers.

Par ailleurs, la personnalisation des rapports de pouvoir accentue ces tensions. Les relations entre le gouverneur et certains députés provinciaux s'inscrivent moins dans un cadre institutionnel impersonnel que dans un registre de loyautés, de clientèles et d'affinités, ce qui nourrit les rivalités internes. Les divisions en blocs antagonistes au sein de l'Assemblée – pro-gouverneur et anti-gouverneur – favorisent la polarisation des débats, la surenchère et le recours aux motions comme arme politique récurrente plutôt que comme ultime recours institutionnel.

Enfin, la faiblesse des mécanismes de médiation et d'arbitrage au niveau provincial contribue à prolonger les crises. Ce n'est souvent qu'à la suite de l'intervention des autorités nationales, notamment du Vice-Premier Ministre en charge de l'Intérieur, que des compromis sont trouvés et que la collaboration entre institutions est rétablie, ce qui témoigne de la difficulté des acteurs locaux à gérer eux-mêmes leurs différends.

2.2. Causes socio-économiques

Les conflits de gouvernance en Équateur s'inscrivent également dans un contexte socio-économique marqué par la pauvreté persistante de la population et le retard de développement de la province. Les attentes fortes en matière d'infrastructures (routes, eau potable, électricité, services sociaux de base) contrastent avec la faible capacité de l'État provincial à y répondre, ce qui alimente les critiques, la méfiance et les tensions autour de la gestion des ressources disponibles.

L'organisation de l'exécutif provincial constitue un autre facteur explicatif. La composition du gouvernement provincial est souvent le produit de compromis politiques où priment les équilibres partisans, familiaux ou communautaires, au détriment des compétences techniques. Une partie des ministres est ainsi perçue comme étant avant tout de « l'obéissance du gouverneur » ou recommandée par certains députés, parfois sans l'expérience requise ni maîtrise des principes de gouvernance publique. Cette situation fragilise la capacité de l'exécutif à élaborer et mettre en œuvre un plan d'action cohérent, et nourrit les accusations d'incompétence et de mauvaise gestion de la part de l'Assemblée.

Cette logique de clientélisme se retrouve également dans la gestion des ressources humaines au sein des services publics provinciaux, notamment dans le secteur de la santé. La légèreté observée dans les nominations et affectations du personnel – « l'homme qu'il faut » n'étant pas placé « à la place qu'il faut » – a pour effet de réduire l'efficacité des structures sanitaires, de compromettre la génération de recettes et de dégrader la qualité des services offerts aux populations.

Ces dysfonctionnements socio-économiques, imputés à l'exécutif par une partie des députés, servent de justifications récurrentes aux motions et aux appels au changement de gouverneur ou de membres du gouvernement provincial.

2.3. Causes financières

Sur le plan financier, les conflits entre l'Assemblée provinciale et l'exécutif prennent racine dans la mauvaise compréhension et la gestion problématique de l'autonomie financière provinciale. Comme le rappelle Bwabwa wa Kayembe, les finances publiques des provinces et entités territoriales décentralisées obéissent en principe aux mêmes règles de transparence, de discipline budgétaire et de reddition des comptes que celles du pouvoir central. La loi n°08/012 du 31 juillet 2008 sur la libre administration des provinces consacre cette autonomie dans la perspective de rapprocher le pouvoir de la population et de permettre aux provinces de se prendre en charge.

Dans la pratique, cependant, cette autonomie a été mal interprétée et parfois détournée. Certaines autorités provinciales ont eu tendance à confisquer le pouvoir financier à leur profit, en foulant aux pieds les principes élémentaires de gestion. La maîtrise des recettes locales, des taxes et des marchés publics devient un enjeu central de pouvoir, suscitant des soupçons de détournement, d'opacité dans l'affectation des ressources et de non-respect des procédures budgétaires.

Cette situation est à l'origine de tensions régulières lors des débats budgétaires, du contrôle de l'exécution du budget et des missions de contrôle parlementaire sur les régies financières ou les entreprises publiques provinciales. Lorsque l'Assemblée estime que les ressources ne sont pas gérées conformément aux textes ou ne se traduisent pas en réalisations tangibles pour la population, elle a recours aux instruments de contrôle les plus radicaux (motions, demandes de déchéance), ce qui contribue à la spirale de conflits institutionnels.

Les conflits financiers ne sont toutefois pas dépourvus d'effets correctifs : sous la pression de l'Assemblée, des commissions parlementaires de contrôle ont été mises en place pour enquêter sur la gestion de certaines régies et entreprises, avec l'objectif affiché de « mettre de l'ordre » dans les finances provinciales.

III. LES ACTEURS DES CONFLITS DE GOUVERNANCE DANS LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

Les conflits de gouvernance entre l'Assemblée provinciale et l'exécutif dans la Province de l'Équateur ne peuvent être compris qu'en identifiant les principaux acteurs qui y prennent part et le rôle spécifique que chacun joue dans la dynamique conflictuelle. Trois catégories d'acteurs apparaissent comme centrales : l'Assemblée provinciale, l'exécutif provincial et la population, à côté d'un quatrième élément, la province elle-même, conçue comme espace et enjeu du conflit.

3.1. L'Assemblée provinciale

Conformément à l'article 197 de la Constitution révisée, l'Assemblée provinciale est l'organe délibérant de la province. Elle délibère dans le domaine des compétences provinciales, vote les édits et exerce un pouvoir de contrôle sur le gouvernement provincial et les services publics provinciaux et locaux. Ses membres – les députés provinciaux – sont élus au suffrage universel direct ou cooptés pour un mandat de cinq ans renouvelable, dans la limite d'un dixième de cooptés.

En théorie, cette configuration en fait un acteur clé de la gouvernance démocratique : l'Assemblée est investie d'une mission de représentation de la population et de contrôle de l'action gouvernementale. En pratique, dans la Province de l'Équateur entre 2018 et 2023, les députés provinciaux apparaissent comme des acteurs centraux dans la montée des tensions :

- par le recours répété aux motions de censure ou de déchéance,
- par les recompositions internes entre blocs favorables ou hostiles au gouverneur,
- et par l'usage des prérogatives de contrôle comme instruments de pression dans des logiques parfois partisans ou clientélistes.

L'Assemblée provinciale occupe ainsi une position ambivalente : institution garante de la redevabilité, elle est aussi un lieu où se cristallisent les luttes de pouvoir, au cœur des conflits de gouvernance observés dans la province.

3.2. L'exécutif provincial

L'exécutif provincial, tel que défini par l'article 198 de la Constitution, est composé d'un Gouverneur, d'un Vice-gouverneur et de ministres provinciaux. Le Gouverneur et le Vice-gouverneur sont élus par les députés provinciaux et investis par le Président de la République ; les ministres sont désignés par le Gouverneur, au sein ou en dehors de l'Assemblée, avec obligation de tenir compte de la représentativité provinciale. Le gouvernement provincial doit présenter un programme à l'Assemblée, qui l'investit à la majorité absolue.

Les membres du gouvernement peuvent être relevés de leurs fonctions par le vote d'une motion de censure ou de défiance ; en cas de crise grave et persistante, le Président de la République peut, après avis des bureaux du Parlement, relever le gouverneur de ses fonctions et convoquer de nouvelles élections.

Dans la Province de l'Équateur, l'exécutif apparaît comme un acteur à la fois initiateur et cible des conflits :

- initiateur, dans la mesure où certaines pratiques de gestion – perçues comme opaques, clientélistes ou non conformes aux textes – nourrissent la défiance des députés ;
- cible, car il fait l'objet de critiques, de motions et de tentatives de déchéance lorsque l'Assemblée estime que le programme présenté n'est pas exécuté ou que les ressources provinciales sont mal gérées.

Le gouverneur, en particulier, incarne le pôle exécutif de la confrontation. Dans le cas étudié, les tensions opposent, d'un côté, le gouverneur Dieudonné Bobo Boloko et son équipe, et, de l'autre, une partie de l'Assemblée provinciale conduite par son président, l'honorable Claude Buka.

3.3. La population provinciale

La population de la Province de l'Équateur n'est pas un simple décor, mais un acteur à part entière des conflits de gouvernance. Ton texte le rappelle explicitement : la population est « le cerveau moteur » autour duquel tout tourne. Son rôle est multiple :

- Elle constitue le corps électoral qui élit directement ou indirectement les animateurs politiques (députés provinciaux, appuis aux sénateurs, légitimation des leaders locaux).
- Elle est à la fois facteur et acteur de son développement, en formulant des attentes fortes à l'égard des institutions en matière de services publics, d'infrastructures et d'emplois.
- Elle dispose d'un pouvoir de sanction – positive (réélection, soutien politique) ou négative (désaveu, contestation, changement de camp) – à l'égard des acteurs politiques, notamment lors des rendez-vous électoraux ou à travers diverses formes de mobilisation.

En ce sens, la population ne subit pas seulement les conflits de gouvernance ; elle contribue aussi à les façonner, par ses attentes, ses luttes symboliques (y compris autour de slogans tels que « ekomi tango na biso ») et ses alliances avec l'un ou l'autre camp.

3.4. La province comme espace et enjeu du conflit

Au-delà des acteurs institutionnels et sociaux, la province de l'Équateur elle-même peut être comprise comme un espace commun de conflit, au sens développé par Michel Wieviorka. Pour qu'un conflit existe, il faut un champ d'action dans lequel se déploient les rapports entre adversaires ; ce champ suppose à la fois l'unité de l'espace et l'autonomie des acteurs.

Dans le cas présent, la Province de l'Équateur constitue ce champ d'affrontement : L'Assemblée provinciale, avec à sa tête son président, et l'exécutif, conduit par le gouverneur, se disputent le contrôle des mêmes ressources, des mêmes valeurs et du même pouvoir au sein de cet espace. Les principaux conflits ont pour horizon l'accès au système politique provincial, le contrôle de l'appareil d'État local et la maîtrise des flux financiers et matériels qui y sont associés.

La politique provinciale apparaît ainsi comme un espace privilégié des conflits, où les acteurs institutionnels traduisent et recomposent des clivages sociaux, culturels, ethniques ou partisans. Les conflits de gouvernance entre Assemblée et exécutif ne sont pas seulement des affrontements entre individus ou organes, mais l'expression de luttes plus larges pour la définition des priorités publiques, la distribution des ressources et l'orientation du développement de l'Équateur.

IV. CONSÉQUENCES DES CONFLITS DE GOUVERNANCE DANS LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

Les conflits récurrents entre l'Assemblée provinciale et l'exécutif de l'Équateur entre 2018 et 2023 ont produit des effets multiples, qui se déploient sur les plans politique, socio-économique et financier. L'analyse montre que ces conflits ont contribué à fragiliser les institutions provinciales, à retarder la mise en œuvre des politiques publiques et à accentuer la vulnérabilité socio-économique de la population, tout en suscitant, dans un second temps, certaines dynamiques correctrices.

4.1. Conséquences sur le plan politique

Sur le plan politique, les conflits ont d'abord entraîné une fragilisation de la province et de son tissu social, en affectant l'unité (« *bomoko* ») et la collaboration (« *lisanga* ») entre les institutions et entre les « fils et filles » de l'Équateur.

L'épisode de la motion de déchéance adressée au gouverneur par l'honorable Iloko illustre ces effets. Cette initiative a provoqué :

- une division profonde des députés provinciaux, partagés entre un groupe favorable à la déchéance du gouverneur et un autre opposé à cette démarche ;
- le blocage du bon fonctionnement de l'Assemblée provinciale, paralysée par les tiraillements internes et l'incertitude institutionnelle ;
- un manque de collaboration durable entre l'Assemblée et l'exécutif, les relations interinstitutionnelles se détériorant au point de compromettre la conduite normale des affaires de la province ;
- un climat d'insécurité politique pour certains députés considérés comme non acquis à la cause du gouverneur ;
- l'invalidation de certains élus opposés au gouverneur, remplacés par leurs suppléants, ce qui a ravivé le sentiment d'injustice et renforcé les clivages politiques.

Face à la montée de la crise, l'intervention du niveau central – en l'occurrence la convocation à Kinshasa du gouverneur, du bureau de l'Assemblée et des députés favorables à la déchéance par le Vice-Premier ministre en charge de l'Intérieur – a été décisive pour enclencher une sortie de crise. Celle-ci s'est traduite notamment par le remplacement de l'ancien bureau de l'Assemblée par un bureau d'âge, chargé de conduire à l'élection d'un nouveau bureau définitif, toujours en fonction à ce jour.

Ces épisodes montrent que les conflits de gouvernance ont non seulement perturbé le fonctionnement institutionnel, mais aussi mis en évidence la dépendance persistante des provinces vis-à-vis du pouvoir central pour la résolution des crises politiques internes.

4.2. Conséquences socio-économiques et financières

Les effets des conflits se manifestent également de manière aiguë sur le plan socio-économique et financier. Les tensions institutionnelles ont contribué à :

- maintenir ou aggraver la pauvreté de la population, dans un contexte où les attentes en matière de services publics restent fortes ;
- accentuer l'insuffisance des recettes mobilisées et effectivement orientées vers le développement de la province ;
- entraîner la non-réalisation de plusieurs secteurs programmés par l'exécutif, en particulier les infrastructures de base (routes, eau potable, électricité), souvent citées par la population comme des priorités urgentes.

La mauvaise compréhension de l'autonomie financière des provinces a également joué un rôle déterminant. Conçue par la loi comme un instrument d'auto-prise en charge et de responsabilisation locale, cette autonomie a été, dans les faits, « mal comprise par les acteurs ou les animateurs locaux, qui ont confisqué le pouvoir à leurs propres intérêts ou profits ». Cette dérive a alimenté la défiance de l'Assemblée et de la population à l'égard de l'exécutif, en renforçant la perception d'une gestion peu transparente des ressources et de l'affectation des dépenses.

Sur le plan social, les conflits de gouvernance s'inscrivent dans un environnement marqué par :

- la délinquance et les banditismes ;
- un faible taux de scolarisation des filles ;
- des infrastructures sanitaires et éducatives vétustes, qui « datent de très longtemps ».

L'absence ou l'insuffisance de services publics de base – notamment l'électricité, dont le manque empêche les investisseurs industriels et les pêcheurs de travailler dans des conditions optimales – freine les initiatives de développement et limite la capacité de la province à sortir de la pauvreté.

Ainsi, les conflits institutionnels ne sont pas seulement des affrontements politiques : ils ont des répercussions directes sur la vie quotidienne de la population, en retardant la mise en œuvre des projets structurants et en fragilisant davantage un contexte socio-économique déjà précaire.

4.3. Dynamiques correctrices et effets positifs

Malgré ces effets négatifs, les conflits ont également suscité certaines dynamiques correctrices qui peuvent être considérées comme des conséquences positives à moyen terme.

D'une part, la crise a conduit l'Assemblée provinciale à mettre en place des commissions parlementaires de contrôle chargées d'enquêter dans les régies financières et les entreprises publiques, avec pour objectif de « mettre de l'ordre » dans la gestion des ressources. Cette initiative traduit une prise

de conscience du rôle de contrôle de l'organe délibérant et une volonté de renforcer la transparence et la redevabilité dans les finances provinciales.

D'autre part, à la suite des recommandations formulées par le Vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur, les deux institutions provinciales – Assemblée et exécutif – travaillent désormais dans un climat de collaboration et d'harmonie renforcées, dans le respect des textes et avec la perspective affichée de promouvoir la bonne gouvernance et le développement de la province.

Ces éléments suggèrent que, si les conflits ont eu des conséquences lourdes, ils ont aussi joué un rôle de révélateur des dysfonctionnements et ont contribué, sous la contrainte, à réintroduire des pratiques de contrôle plus rigoureuses et un meilleur respect des règles institutionnelles.

CONCLUSION

Cette étude s'est penchée sur le conflit de gouvernance entre l'Assemblée provinciale et l'exécutif de la Province de l'Équateur sur la période 2018–2023, dans le cadre du processus de décentralisation engagé en République Démocratique du Congo. En articulant un cadre théorique centré sur le conflit, la gouvernance et la décentralisation, et une analyse qualitative fondée sur des sources documentaires et institutionnelles, elle a cherché à comprendre comment ces conflits se construisent, quels acteurs les portent et quelles en sont les principales conséquences sur le fonctionnement des institutions et le développement provincial.

Les résultats montrent que les conflits de gouvernance observés ne relèvent pas de simples malentendus ponctuels, mais d'un enchevêtrement de causes politiques, socio-économiques et financières. Sur le plan politique, ils traduisent une appropriation incomplète des principes de séparation des pouvoirs et de contrôle démocratique, ainsi qu'une forte personnalisation des rapports entre gouverneur et députés provinciaux. Sur le plan socio-économique, ils s'inscrivent dans un contexte de pauvreté persistante, de faibles capacités administratives et de pratiques clientélistes dans la gestion des ressources humaines et des politiques publiques. Sur le plan financier enfin, ils mettent en lumière une compréhension biaisée de l'autonomie provinciale, parfois perçue comme une liberté d'usage discrétionnaire des ressources plutôt que comme une responsabilité encadrée par le droit et la reddition des comptes.

L'analyse des acteurs révèle que l'Assemblée provinciale, l'exécutif et la population occupent des rôles à la fois complémentaires et antagonistes. L'Assemblée, censée être le lieu de la représentation et du contrôle, devient également un espace de recomposition des alliances et de luttes pour le pouvoir. L'exécutif provincial, chargé d'exécuter les programmes et de gérer les finances, apparaît à la fois comme producteur de décisions contestées et comme cible des motions et des sanctions politiques. La population, quant à elle, demeure le sujet et l'objet de la gouvernance : elle subit les effets des blocages institutionnels, mais dispose aussi d'un pouvoir de sanction et de légitimation à travers le jeu électoral et diverses formes de mobilisation.

Les conséquences de ces conflits sont multiples. Sur le plan politique, ils ont fragilisé la stabilité institutionnelle, entraîné des blocages prolongés du fonctionnement de l'Assemblée et nécessité l'intervention récurrente des autorités nationales pour dénouer les crises. Sur le plan socio-économique et financier, ils ont retardé la réalisation de projets de développement, affaibli la capacité de la province à mobiliser et gérer efficacement ses ressources et accentué le sentiment de frustration d'une population déjà confrontée à la pauvreté et au déficit de services publics de base. Dans le même temps, ces crises ont joué un rôle de révélateur des dysfonctionnements, en conduisant à la création de commissions parlementaires de contrôle et à un rappel des exigences de bonne gouvernance par le niveau central, ouvrant la voie à une collaboration plus harmonieuse entre institutions.

Au plan scientifique, cette étude montre que les conflits de gouvernance au niveau provincial ne peuvent être réduits à des querelles de personnes ou à des incidents isolés : ils sont le symptôme de tensions structurelles entre un cadre juridique de la décentralisation relativement avancé et des pratiques politiques encore marquées par la personnalisation du pouvoir, le clientélisme et la compétition pour l'accès aux rentes. Le cas de l'Équateur illustre, de ce point de vue, les défis plus larges de la gouvernance décentralisée en RDC.

Cette recherche présente toutefois des limites. Elle repose principalement sur l'analyse documentaire et gagnerait à être complétée par des enquêtes de terrain approfondies (entretiens avec députés, membres de l'exécutif, acteurs de la société civile, populations locales) afin d'affiner la compréhension des perceptions et des stratégies des différents acteurs. Des études comparatives avec d'autres provinces permettraient également d'identifier ce qui, dans le cas de l'Équateur, relève de

dynamiques spécifiques ou, au contraire, de tendances générales de la gouvernance provinciale congolaise.

En termes de perspectives, le renforcement de la culture démocratique, la clarification des rôles institutionnels, la professionnalisation de la gestion publique et l'instauration de mécanismes de médiation et de contrôle efficaces apparaissent comme des conditions indispensables pour que la décentralisation contribue réellement à la promotion du développement local et à l'amélioration des conditions de vie de la population de l'Équateur.

BIBLIOGRAPHIE

- BANYAKU LUAPE EPOTU E., Séminaire de sociologie des conflits en relations internationales, DES. La Chaire UNESCO-UNIKIN, Kinshasa, 2006-2008. inédit
- BWABWA WA KAYEMBE, *Les finances publiques congolaises pouvoir central provinces-entités territoriales décentralisés*, éd., UA, Kinshasa 2013.
- FREUND, J. *Sociologie du conflit*, PUF, Paris, 2005.
- LABANA LASAY'ABAR J. B., *Le conflit, stratégies, prévention, gestion et modes de révolution*, Ed. Chaire Unesco, Kinshasa, 2007.
- LABANA LASAY'ABAR J.B., *Le conflit en relations internationales*, Ed. Sirius M.E.S, Kinshasa, 2006
- MBELA HIZA MULANASSAN L., *Sociologie de conflits : Acteurs, facteurs et contingence*, Ed. CAPM, Kinshasa, 2013.
- WIEVIORKA M., *Le conflit social*, Paris, éd. Sociopedia.isa, 2010.